

INTOUCHABLE ?

INTOUCHABLE ?

Chirac face aux juges

Thierry Lévêque

EDITIONS  DELAVILLA

Intouchable ?

©2011, Editions Delavilla, Paris.

ISBN 978-2-917986-07-3

*A ma mère, mon père et Michel.
A Andi, Flora et Tibor.*

SOMMAIRE

Préface.....	7
CHAPITRE I	
La glorification de la loi	21
CHAPITRE II	
« Je vote où je veux »	30
CHAPITRE III	
Les Verts sont mûrs	42
CHAPITRE IV	
Le monde du silence.....	56
CHAPITRE V	
Parquet flottant et salle des criées	65
CHAPITRE VI	
Fariboles et billevesées	81
CHAPITRE VII	
Là où Jacques Chirac est né	98
CHAPITRE VIII	
« Chirac Jacques ».....	112

CHAPITRE IX	
O flots abracadabrantiques	133
CHAPITRE X	
La chambre noire.....	147
CHAPITRE XI	
La bouche cousue de fil blanc.....	161
CHAPITRE XII	
Chaises vides et paroissiens illustres	180
CHAPITRE XIII	
Le juge, la boîte en fer et le trublion.....	204
CHAPITRE XIV	
Le meilleur d'entre nous	236
CHAPITRE XV	
Mis en examen	255
CHAPITRE XVI	
« Les em..., ça vole en escadrille. »	277
Epilogue.....	298

PRÉFACE

• • •

Depuis quinze ans, j'habite le palais de justice de Paris.

Sur l'île de la Cité, à l'ombre des tours médiévales du plus grand palais de justice de France, j'ai attendu cent fois que tombent ces verdicts, où la vie d'un homme se joue en quelques secondes, dans la fin du drame théâtral de la cour d'assises, après des semaines de débats tendus. Voilà des heures qu'ils délibèrent, le Palais est silencieux et vide, ses couloirs restent éclairés, gardés par quelques gendarmes ; l'accusé qui a attendu dans une cellule, dans les sous-sols, revient une dernière fois dans le box ; ses proches, angoissés, se pressent dans la salle d'audience avec les avocats ; la cour prend place et lit dans un silence de cathédrale. « A la question "l'accusé est-il coupable d'avoir tué..." », la cour a répondu... »

Journaliste depuis vingt ans, habitant un peu particulier de ces murs, je connais mieux que quiconque les habitués du Palais de justice, peuple bigarré. Le matin, les fourgons

cellulaires conduisant les détenus s'amassent quai des Orfèvres, pendant que, à deux pas, des touristes se présentent à l'entrée, boulevard du Palais ; porte des professionnels, à côté du kiosque à journaux, se bousculent avocats, magistrats, greffiers, fonctionnaires de justice et personnes convoquées, un peu perdues, qui montrent aux gendarmes les papiers à en-tête officiel. Plus haut, dans les galeries, tous se mêlent en une marche pressée, et, vers 13 heures, quand les audiences vont commencer, c'est une impression de boulevard périphérique de la justice qu'on ressent dans les grandes artères du bâtiment.

Du Palais je partage les rituels, comme ces rentrées solennelles, où les magistrats viennent avec robe, hermine et médailles, où l'on s'échange des amabilités et où l'on cancanne sur les promotions et les ambitions des uns et des autres.

Je sais les petites infamies quotidiennes. J'ai vu cent fois un tribunal jeter au visage d'humbles ou de puissants, en quelques secondes et quelques phrases de jargon juridique, la décision attendue pendant des années de procédure. J'ai parlé à mille personnes dont le dossier avait disparu corps et biens dans le marécage du Palais, victimes de l'impuissance, de l'incompétence, de la paresse, de la lâcheté, de la bêtise ou simplement de l'écume des jours. Un meurtre laissé impuni, une injustice qui ne sera jamais réparée. Un escroc qui dort tranquille. La mère d'une victime qui ne trouvera plus le sommeil.

J'ai compris la gravité de ce lieu chaque fois qu'un témoin arrivait à la barre et qu'on lui donnait la mesure simple et immense de l'œuvre de justice, en lui lisant les termes de son serment : « Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité, levez la main droite et dites "je le jure". »

Sans haine et sans crainte. Toute la vérité et rien que la vérité. Le Palais a un idéal, il se veut au centre de la vie du pays et devient parfois sa conscience, au cours d'audiences où l'on parle des mères porteuses, des règles de la circulation automobile, du harcèlement moral, du statut du fœtus, du financement de la vie politique, de la gouvernance des grandes entreprises, des règles bancaires, des marchés financiers, de la démocratie et de ses principes, tandis qu'au même moment on divorce, on indemnise, on condamne les assassins, les violeurs, les ivrognes du samedi soir, les voleurs et les hooligans du PSG.

J'ai entendu plus d'histoires qu'un romancier ne pourrait en écrire en une vie. Le plus grand tribunal, la plus importante cour d'appel de France, la cour d'assises, la Cour de cassation, tous concentrés sur l'île de la Cité, tranchant quotidiennement le sort de gens ordinaires pour des faits ordinaires, et aussi le destin de puissants, de criminels redoutés, de personnes communes accusées de crimes extraordinaires. Nul endroit ne procure une meilleure image de la complexité d'une âme humaine.

Je suis bien placé pour savoir que le Palais résiste à se montrer, rechigne à s'expliquer. Univers du secret, de l'intrigue, il n'aime pas les journalistes. Les caméras sont interdites dans les prétoires. Les reporters n'y sont pas les bienvenus. Le Palais affecte de mépriser le rythme contemporain, l'hystérie de l'instantanéité. La parole officielle se limite à quelques rares communiqués écrits dans une aride langue de bois juridique, dont chaque mot a été soupesé pendant des heures.

Ce monde n'est pas uniforme. Il mêle les procureurs et leurs substituts, sur lesquels le pouvoir politique a autorité, et les magistrats indépendants par leur statut, juges d'instruction, présidents de tribunaux, de cours d'appel, et assesseurs, qui doivent enquêter et juger, et n'ont en principe pas de comptes à rendre, mais des règles à respecter. La confrontation au Palais des deux pôles de la magistrature, l'indépendant et celui qui ne l'est pas, n'est pas toujours simple. Il n'y a pas systématiquement affrontement ; le juge indépendant peut quelquefois s'allier au procureur dans l'inique ou dans la lumière. Ils peuvent aussi s'échanger les rôles du juste et du dévoyé.

L'histoire porte le poids des vieilles pierres. On ne parle pas. Au Palais, on n'explique pas, on enquête, on écoute et on juge. Y être journaliste, c'est décoder les comportements, parler le charabia juridique, mais aussi lire entre les lignes, pouvoir parfois, comme jadis les journalistes au

Kremlin, deviner à de petits signes imperceptibles qui est en cour, qui en disgrâce, et quel événement important se trame.

Avec d'autres journalistes de la presse judiciaire, j'ai parcouru pendant toutes ces années les couloirs du Palais, poussé les portes, écouté ceux qui voulaient bien parler, appelé, encore et encore, attendu des heures qu'un greffier, un avocat, un magistrat nous livre, à la sauvette, la décision qui plongeait dans l'angoisse une partie de Paris : il est remis en liberté, la procédure est annulée pour vice de forme, l'enquête est validée, ça va continuer...

Depuis que j'habite le Palais, plus que jamais, la France s'est prise de passion pour la justice. La société vient y chercher ce que les autres institutions n'ont pas su lui fournir : une solution, la vérité, ou au moins l'espoir d'une justice authentique, rendue « sans haine et sans crainte ». Il n'est plus le musée des pratiques monarchiques et des rituels démodés, il est pour beaucoup de citoyens le lieu ultime de l'idéal républicain.

Et le Palais veut combler cette attente. On y enquête désormais sur le plus haut niveau de l'Etat, on questionne l'organisation et le fonctionnement de l'économie de marché, on lance des investigations sur des épisodes oubliés de l'histoire de France, on ausculte même les crimes de dictatures lointaines.

Le Palais fait donc l'histoire, mais aussi s'angoisse et hésite. Il croit parfois qu'il n'a pas vocation à être ce qu'on lui demande de devenir : la Cour suprême de tous les problèmes humains. Il se revendique « autorité judiciaire », comme le décrit la Constitution de la V^e République, mais il a encore peur de devenir pouvoir judiciaire, au même titre que le pouvoir exécutif et législatif.

Le « gouvernement des juges » est un fantasme. Le pouvoir politique n'a jamais voulu se soumettre aux aléas de la justice, en particulier depuis 2007 et l'élection de Nicolas Sarkozy. Le nouveau président voudrait remettre le Palais à ce qu'il perçoit comme sa vraie place, moins encombrante pour les puissants. On évoque la suppression d'un des personnages emblématiques et mythiques du lieu, le juge d'instruction, qui serait remplacé par le procureur, magistrat lié au pouvoir politique, pour les enquêtes les plus importantes. Mais le projet pourrait bien rester dans les cartons, et le Palais demeurer tel qu'en lui-même.

Depuis 1989, un personnage a incarné ces tourments de l'île de la Cité et a forcé les magistrats à se poser les questions qu'ils auraient aimé écarter ou remettre à plus tard. Ce fut souvent une gêne pour ce lieu de pouvoir de tenir entre ses mains le sort d'un régime.

Il arrivait qu'on ne parle que de Jacques Chirac, mais sans que son nom fût prononcé, encore moins souvent

écrit. Comme le spectre encombrant d'un conte, le président de la République était partout dans des dossiers d'enquêtes, des centaines de procès-verbaux, des documents réunis par les policiers et les juges. Le Palais tenait là une chance de devenir « pouvoir » judiciaire. Il a laissé passer l'occasion et s'est contenté d'un jeu de dupes.

Aujourd'hui, Jacques Chirac ne fait pas officiellement partie de l'histoire judiciaire. Parce qu'il est innocent ? Ses amis politiques et ses avocats l'ont dit pour lui, alors qu'il se murait le plus souvent dans le silence. Quand il prenait la parole, c'était à coups de formules devenues légendaires, comme l'« abracadabrantique », emprunté à Arthur Rimbaud. « Elles font pschiit », a-t-il dit, comme dans un slogan publicitaire, des accusations censées s'évaporer.

Innocent ? Sur le plan du droit, le point d'interrogation reste de son côté. Le président de la République a été, au cours de ces longues années passées à l'Élysée, un fugitif institutionnel. Les plus hautes instances de la République ont fait de ce fantôme encombrant du Palais de justice une sorte d'intouchable provisoire, de justiciable mis entre parenthèses, hors de l'espace et du temps.

L'histoire de Jacques Chirac et des juges fut d'abord une aventure de techniciens du droit. La Constitution de la V^e République n'avait pas prévu en 1958 que le plus haut personnage de l'État puisse devenir justiciable, sauf s'il

commettait une « haute trahison », c'est-à-dire s'il passait à l'ennemi en pleine guerre. Rien de fâcheux n'était jamais arrivé aux prédécesseurs de Jacques Chirac. L'idée même d'un juge s'intéressant au président semblait, jusqu'à lui, incongrue.

Mais alors, que faire des délits commis avant que le président ne devienne président, sans même parler de ceux qu'il pourrait commettre une fois entré en fonction ? Rien. Le droit français, si bavard, était muet sur ce point. Au contraire d'autres pays républicains, qui avaient prudemment réglé cette question, en général par des régimes d'immunité tempérée, les pères fondateurs de la V^e République n'avaient pas osé envisager les démêlés avec la justice du plus haut personnage de l'Etat. Question d'époque autant que de culture, la France de 1958 n'imaginait pas les juges aux trousses de son président.

Ce fut en catimini, alors que l'embarras montait au rythme des scandales entourant Jacques Chirac, que la question se fit jour, et qu'on y apporta progressivement des réponses. D'abord, le Conseil constitutionnel, par une petite phrase insérée en 1999 dans une décision sans rapport avec le sujet, décida qu'on ne pourrait poursuivre le chef de l'Etat pour des faits commis avant son entrée en fonction que devant la Haute Cour de justice, juridiction virtuelle composée de parlementaires que la V^e République n'a jamais vu siéger.

La phrase du Conseil constitutionnel fit scandale, pas seulement parce que ce dispositif semblait trop compliqué pour être honnête, pas simplement parce que l'institution était alors présidée par Roland Dumas, lui-même en délicatesse avec les juges dans l'affaire Elf. La décision, outre qu'elle était rendue à la sauvette, ne tranchait pas un autre point crucial : pouvait-on interroger le chef de l'Etat comme témoin ?

Après deux autres années d'affaires et un flot de polémiques, c'est la Cour de cassation, la plus haute juridiction pénale de la République, qui trancha dans son arrêt de 2001, avant que le Parlement n'inscrive sa décision dans le marbre avec une réforme constitutionnelle menée à bien en 2007, à l'initiative de Jacques Chirac, premier et principal bénéficiaire du nouveau privilège du chef de l'Etat.

C'est aujourd'hui la règle pour tous ses successeurs, sauf si l'un s'avisait d'en changer : le président de la République, lorsqu'il est en fonction, ne peut ni être mis en examen devant aucune juridiction, ni être interrogé, même comme simple témoin, sur des faits qui le concernent. Il ne peut non plus faire l'objet d'une procédure civile ou administrative.

Jacques Chirac put donc croire en 2001 que la menace était levée. Il n'en fut rien ; une cruelle ambiguïté demeurait. L'immunité était provisoire et ne concernait pas